

72550 - Aéroport d'Entzheim

**Aéroport de Strasbourg-Entzheim. Proposition
d'attribution de subventions pour la période du 1er avril
2019 au 31 mars 2022, à la CCI Alsace Eurométropole
pour le financement des lignes aériennes européennes
sous obligations de service public, ainsi qu'à la société
d'exploitation de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim
pour le financement de la compensation de la baisse de
la taxe d'aéroport, et approbation du projet de
convention de financement**

CP/2019/348

Service chef de file :

L6 - Secteur Inclusion, Développement, Emploi

L630 - Service développement, Europe et transfrontalier

Service associé :

E3 - Direction des affaires juridiques

Résumé :

Symbole de la réconciliation franco-allemande, Strasbourg est au cœur de l'histoire de la construction de l'Europe et des institutions européennes depuis 70 ans. Siège en particulier du Conseil de l'Europe, organisation intergouvernementale regroupant 47 Etats membres, du Parlement Européen, corps parlementaire de l'Union Européenne élu au suffrage universel direct, et de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, Strasbourg concourt au rayonnement international de la France et constitue l'une des composantes de son influence en Europe.

Le contrat triennal Strasbourg capitale européenne a vocation à apporter à Strasbourg les moyens de ses fonctions de ville siège des institutions européennes, conférées en application des traités et des protocoles européens signés par la France, en portant l'effort notamment sur l'amélioration de la desserte aérienne internationale de Strasbourg.

A ce titre, le Département du Bas-Rhin s'est engagé, aux côtés de l'Etat et des autres grandes collectivités territoriales, à soutenir financièrement l'aéroport de Strasbourg-Entzheim, infrastructure majeure pour assurer l'accessibilité de la capitale parlementaire de l'Europe, et vecteur d'attractivité et de développement du territoire.

Le présent rapport propose à la Commission Permanente, d'attribuer d'une part des subventions à la CCI Alsace Eurométropole pour le financement des lignes aériennes européennes sous obligations de service public, ainsi qu'à la société d'exploitation de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim pour le financement de la compensation de la baisse de la taxe d'aéroport, pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2022, et d'approuver d'autre part les termes du projet de convention partenariale correspondante.

1. Le contrat triennal Strasbourg capitale européenne, socle du soutien à l'amélioration de l'accessibilité de la capitale parlementaire de l'Europe

L'amélioration de l'accessibilité de la capitale parlementaire de l'Europe demeure un enjeu déterminant pour l'Etat, les collectivités territoriales et les institutions européennes. Le développement de l'accessibilité aérienne de Strasbourg est au cœur du dispositif.

Déterminées à poursuivre leur effort en vue de faciliter l'accessibilité européenne de Strasbourg, les parties au contrat triennal 2018-2020, signé le 17 avril 2018, ont convenu de reconduire le dispositif d'exploitation sous obligations de service public de lignes aériennes assurant la liaison entre l'aéroport de Strasbourg et des aéroports européens considérés comme des plates-formes de correspondances pour les zones géographiques qu'ils desservent.

Parallèlement, les collectivités signataires reconduiront leurs contributions au dispositif de compensation des taxes aéroportuaires destiné à garantir, sur la base d'un plan de développement stratégique du trafic, la restauration de la compétitivité et l'attractivité de l'aéroport de Strasbourg par rapport aux plates-formes voisines dégagées de telles charges.

Les engagements des parties au contrat triennal sont donnés dans le tableau ci-dessous :

TOTAL	ETAT (OSP)	REGION	DEPARTEMENT	EUROMETROPOLE	CCI
24,11 M€	12,8 M€	2,4 M€	3,44 M€	3,44 M€	2,03 M€

2. Des dispositifs variés de soutien au développement de la desserte aérienne de Strasbourg

Dans un contexte de très forte concurrence aéroportuaire dans la région du Rhin Supérieur, l'attractivité internationale, économique et touristique de Strasbourg et de sa région nécessite une desserte aérienne efficace et bien connectée.

Différents dispositifs concourent déjà à renforcer cette accessibilité aérienne :

- le volet accessibilité européenne du contrat triennal qui permet l'exploitation de 3 lignes aériennes régulières sous obligations de service public, stratégiques en termes de correspondances (Amsterdam, Madrid et Munich, opérée par Lufthansa, en lieu et place de Prague,
- une offre incitative de baisse des redevances aéroportuaires pour toute création de nouvelles lignes.

Ces engagements ont été complétés en 2013 par la mise en place d'un dispositif unique en France de compensation de la baisse de la taxe d'aéroport. La taxe d'aéroport finance les missions régaliennes confiées au gestionnaire de l'aéroport, missions de sûreté (contrôle des passagers et des bagages), missions de sécurité (pompiers d'aéroport, péril aviaire), missions environnementales (bruit aéronautique).

La baisse de la taxe d'aéroport a d'ores et déjà eu des conséquences positives sur l'activité de l'aéroport de Strasbourg :

- diversification de l'offre commerciale avec 10 nouvelles compagnies entrantes, notamment low cost
- ouverture d'une base Volotéa (1 avion basé et 50 emplois créés)

- ouvertures de lignes sur des hubs stratégiques, Munich et Istanbul

3. Les engagements du Département du Bas-Rhin pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2022 en déclinaison du contrat triennal Strasbourg capitale européenne 2018-2020

Afin de soutenir la dynamique de développement commercial engagée, il convient de pérenniser et de renforcer les efforts de compétitivité et la croissance de l'aéroport, en déclinaison des engagements du volet accessibilité aérienne européenne du contrat triennal Strasbourg capitale européenne 2018-2020.

Du fait de la très forte diminution de la part de la CCI Alsace Eurométropole, qui passe de 2,03 M€ à 100 000 €, le financement du volet accessibilité aérienne est en définitive construit sur les enveloppes plafond suivantes :

TOTAL	ETAT	REGION	DEPARTEMENT	EUROMETROPOLE	CCI
22 448 804 €	12 800 000 € (OSP)	2 400 000 €	3 574 402 €	3 574 402 €	100 000 €

Pour l'enveloppe totale du Département du Bas-Rhin, soit 3 574 402 € sur 3 ans (d'avril 2019 à mars 2022), le financement du volet accessibilité aérienne est réparti comme suit :

- **financement de la compensation de la baisse de taxe d'aéroport** : part du Département du Bas-Rhin : 3 311 000 € en concentrant les efforts sur les exercices 2019 et 2020

PERIODE	2019 à compter du 01/04	2020	2021	2022 jusqu'au 31/03	TOTAL
DEPARTEMENT	1 315 000 €	1 873 000 €	123 000 €	0 €	3 311 000 €

- **financement des lignes sous OSP (Amsterdam, Madrid, Munich)** : part du Département du Bas-Rhin : 263 402 €

PERIODE	2019 à compter du 01/04	2020	2021	2022 jusqu'au 31/03	TOTAL
DEPARTEMENT	64 000 €	87 700 €	87 000 €	24 702 €	263 402 €

En conclusion, sur la période de 3 ans à compter du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2022, le Département du Bas-Rhin contribuera pour l'ensemble du dispositif à hauteur de 3 574 402 € répartis comme suit :

- 3 311 000 € à la société d'exploitation de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim pour la compensation de la baisse de taxe d'aéroport ;
- 263 402 € à la CCI Alsace Eurométropole pour les OSP, la Chambre consulaire agissant en son nom et en qualité de mandataire des autres collectivités contributrices.

Le projet de convention partenariale joint au présent rapport précise les besoins de financement et les apports des différents contributeurs.

Les crédits déjà inscrits à la prévision budgétaire pluriannuelle ont été ajustés à la

décision modificative n° 1 de 2019 pour ce qui concerne le présent exercice.

Par ailleurs, les partenaires sont plus que jamais mobilisés auprès de l'Etat pour substituer à moyen terme au dispositif de baisse de taxe, un statut fiscal dérogatoire pérenne, lié aux fonctions internationales et européennes de Strasbourg, qui permette à l'aéroport de Strasbourg-Entzheim de réduire durablement l'écart de compétitivité avec les aéroports voisins de Karlsruhe-Baden et Bâle-Mulhouse.

La commission de l'attractivité, du développement du Bas-Rhin et des affaires institutionnelles, réunie le 16 septembre 2019, s'est prononcée favorablement.

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
35844	65-65737-63	1 652 076,00 €	1 315 000,00 €	1 315 000,00 €
36924	65-65737-63	80 165,00 €	64 000,00 €	64 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, :

- décide, en application du contrat triennal Strasbourg capitale européenne 2018-2020, de la participation du Département du Bas-Rhin à l'amélioration de la desserte aérienne internationale de Strasbourg pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2022 pour un montant total de 3 574 402 € répartis comme suit :

** 263 402 € au bénéfice de la CCI Alsace Eurométropole, organisme-relais des collectivités contributrices, pour le financement des lignes aériennes européennes sous obligations de service public (Amsterdam, Madrid, Munich),*

** 3 311 000 € au bénéfice de la société d'exploitation de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim pour le financement de la compensation de baisse de la taxe d'aéroport,*

- décide d'approuver les termes du projet de convention partenariale correspondante, annexé à la présente délibération,

- demande à l'Etat d'apporter les réponses pérennes nécessaires à la consolidation du modèle économique de l'aéroport, notamment s'agissant de son statut fiscal et de la constitution de son pacte d'actionnaires ;

- autorise son président à signer ladite convention.

Strasbourg, le 20/09/19
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY